

## Stratégie commerciale

*Définir un projet de commercialisation  
adapté à ses activités et à son territoire*

### PROGRAMME

**JOUR 1 : Identifier les éléments d'une étude de marché et définir sa stratégie commerciale.**

- Les éléments d'une étude de marché
- Définir les objectifs d'une étude de marché personnalisée : une étude de marché pour quoi faire ?
- Qu'est-ce qu'une stratégie commerciale ? Repérer et analyser les opportunités de son territoire et s'appuyer sur les acteurs
- La diversité des circuits de commercialisation et les spécificités des circuits-courts et de la vente directe dans le domaine agricole

**JOUR 2 : Labels un outil de communication ? Savoir communiquer sur ses produits.**

- La question des labels et des signes de qualité dans la stratégie commerciale.
- Visite d'un lieu de vente ou témoignage d'un agriculteur installé
- Acquérir les fondamentaux de la communication en vente directe et circuits courts, pour savoir présenter son projet et ses produits.
- Argumenter sur ses choix et assumer ses prix

**Dates :**

12 et 13 octobre 2020

**Horaires :**

De 9h30 à 17h30

**Lieu :**

Châteauneuf-la-Forêt (87)

**Public :**

Agriculteurs.rices  
Porteurs.ses de projet.

**Intervenant :**

Animatrice ADEAR  
Intervenants professionnels

**Repas :**

Déjeuner sur place possible  
pour environ 12€

## Modalités d'inscription et informations pratiques sur les formations

### Conditions d'accès :

Les formations sont destinées en priorité aux agriculteurs, conjoints collaborateurs, aux salariés, aux cotisants solidaires et aux porteurs de projet éligibles Vivéa (dans le cadre de leur PPP) ou inscrits Pôle Emploi (AIF).

Les inscrits s'engagent à être présent pendant toute la durée de la formation à laquelle ils sont inscrits



### Tarifs et prises en charge :

-**Gratuité pour les personnes éligibles Vivéa ou Fafsea.** Attention depuis 2018 votre "crédit" VIVEA est plafonné à 2000€/an. Pour consulter l'état de vos droits, rendez-vous sur le site Internet vivea.fr.

-**Pour les personnes non éligibles** à ces fonds, contactez l'animatrice en charge de la formation pour connaître les modalités d'inscription.

-**L'adhésion 2020** à l'Adear est requise pour des questions d'assurance.

*Si vous êtes agriculteur, vous pouvez également couvrir une partie de vos frais grâce au crédit d'impôt à la formation et/ou bénéficier d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement pour départ en formation avec le service de remplacement de votre département.*

## INSCRIPTIONS AVANT LE 30/09/2020

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Statut pour la formation :

- Agriculteur/trice ou conjoint(e) collaborateur/trice
- Cotisant solidaire
- Porteur de projet dans le cadre de son ppp
- Autre :

Formalités d'inscription (pour les porteurs de projet uniquement) :

- Je joins une copie de l'attestation d'éligibilité délivrée par le CEPPP.

Pour une bonne organisation, **merci de vous inscrire, dans les délais auprès de l'ADEAR Limousin :**

**contact@adearlimousin.com**

**05 87 50 41 03**